

## MARCHE À SUIVRE PAR LES EMPLOYÉS DE GENÈVE AÉROPORT (GA)

### 1. Objet

Dans le cadre du plan de mobilité, Genève Aéroport offre une **subvention sur un abonnement annuel de transports en communs**. Les montants des subventions (tarifs abonnements TP GA) sont disponibles sur [www.gva.ch/mobilite](http://www.gva.ch/mobilite), rubrique « avantages », sur le site SMI ou auprès du service des parkings.

### 2. Conditions d'attribution

Le contrat de travail de l'employé ne doit pas être résilié au moment de la demande.

Une seule subvention ou prime d'écomobilité est accordée par employé et par an.

La subvention Genève Aéroport est offerte aux employés répondant aux conditions suivantes :

- 2.1 taux d'activité supérieur ou égal à 50%
- 2.2 contrat de travail d'une durée supérieure ou égale à six mois
- 2.3 pas d'abonnement de parking plein-temps ou mi-temps (abonnement 60h autorisé)
- 2.4 non bénéficiaire de la prime d'écomobilité ou d'une autre subvention du plan de mobilité.

Les employés et auxiliaires ne remplissant pas les conditions 2.1 à 2.3 peuvent bénéficier d'une subvention partielle (cf. tarifs).

### 3. Comment se faire rembourser la subvention sur un abonnement de transport en commun ?

Tous les abonnements annuels (ou 10 abo. mensuels) de transports en communs (même combinés : P+R et P+B) sont subventionnés, notamment ceux des opérateurs suivants : SNCF, CFF (Parcours, Général et Inter, demi-tarif\*), Transdev Haute-Savoie.

- 3.1 Acheter votre abonnement ou vos titres de transports auprès de l'opérateur concerné.
- 3.2 Imprimer ou remplir à l'écran le formulaire « Demande rembours subvention TP GA » disponible sur le site SMI, sur [www.gva.ch/mobilite](http://www.gva.ch/mobilite), rubrique « avantages » ou auprès du service des parkings.
- 3.3 Faire signer le formulaire par votre chef de service ou votre directeur.
- 3.4 Remettre le formulaire complété et accompagné de la photocopie de l'abonnement concerné (ou 10 abonnements mensuels compris sur 12 mois) au service des parkings.
- 3.5 Le montant de la subvention est versé avec le salaire du mois suivant.

### 4. Abonnements stockés sur le SwissPass

Pour les titres de transport CFF et d'autres entreprises stockés sur le SwissPass ([www.swisspass.ch](http://www.swisspass.ch)), les justificatifs d'achat des titres de transport doivent être fournis lors de la demande de subvention (copie du Swisspass + quittance d'achat annuelle ou 10 quittances mensuelles sur les 12 derniers mois). Ils peuvent être obtenus directement sur le compte client SwissPass.

*\*Pour l'abonnement CFF demi-tarif, se référer à la procédure et au formulaire spécifique.*